

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 4 FEVRIER 2025 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

Nombre de membres votants :

5



Nombre de membres présents :

4



Nombre de membres ayant donné procuration :

1

Considérant conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, que le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, et d'autre part, qu'il est fait exception à cette règle lorsque, convoqué une seconde fois pour délibérer sur le même objet, le nombre des membres présents n'est pas, cette fois encore, supérieur à la moitié. La seconde convocation ou communication des questions à l'ordre du jour rappelle expressément cette disposition.

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 4 février à 16 heures 30, en l'absence de quorum lors de sa séance plénière du mercredi 28 janvier de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni une seconde fois en séance plénière, en Salle Robert Robert au siège de la CCRMM à MOLSHEIM.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLISHEIM
- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOUDAY
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES
- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

MEMBRES REPRESENTES :

M. Bernard RAULIN, ayant donné procuration à M. Alain FERRY

ASSISTAIT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR
M. Grégory HEINRICH, Directeur adjoint chargé du SCOT

EXCUSES :

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère municipale d'AVOLSHEIM
Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère municipale de DORLSHEIM
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
M. Mathieu BLEGER, Conseiller municipal de DUTTLENHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
M. Guy ERNST, Maire de HEILIGENBERG
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
M. Sébastien JACOB, Conseiller municipal de WOLXHEIM
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM
M. Pierre Paul ENGER, Maire de HOHENGOEFT
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE

OBJET : FINANCES – CFU 2025

EXPOSE

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Il permet, tant pour la section d'investissement que pour celle de fonctionnement, d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice. Ces derniers peuvent faire apparaître, soit un excédent, soit un déficit.

Le CFU 2025 du PETR Bruche Mossig présente l'exécution du budget de l'exercice 2025, tel qu'il résulte du Budget Primitif adopté par délibération n°2025-295 du PETR Bruche Mossig en date du 26 mars 2025.

L'exercice 2025 du PETR Bruche Mossig a été clôturé, avec un excédent de 40 203€, soient - 6 515,28€ en fonctionnement et 46 718,41€ en investissement.

Le résultat cumulé après report des résultats de l'exercice 2024 s'élève à 223 455,18€ en fonctionnement et 321 061,66€ en investissement.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 s'élève ainsi à 584 719,97€.

Le budget du PETR Bruche Mossig pour 2025 a été chiffré à 1 322 929€, dont 72% en fonctionnement, 28% en investissement.

Le taux d'exécution du compte financier du PETR Bruche Mossig de 2025 est de 104% en recettes (1 381 367€), 60% en dépenses (796 847€).

Section de fonctionnement

Le chapitre 011, *Charges à caractère général*, prévu à 167 835€, a un taux d'exécution de 66% avec 110 600€ émis en mandats.

Le chapitre 012, *Charges de personnel et frais assimilés* constitue le poste principal de dépenses, avec 690 696€ budgétés, exécutés à 87% avec 601 312€ mandatés (56 193€ en moins qu'en 2024).

Le chapitre 65, *Autres charges de gestion courante*, crédité de 48 000€ a été réalisé à 98% avec 47 066€ de dépenses réalisées.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 758 978€, auxquelles s'ajoutent les opérations d'ordre du chapitre 042 pour 37 669€ (6811 *Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles*).

Le chapitre 74 *Dotation et participations* regroupe l'essentiel des recettes de fonctionnement, avec 791 099€ de titres émis pour 727 544€ budgétés.

A cela s'ajoutent 9 090€ au chapitre 013 *Atténuation de charges par suite d'arrêts maladie* pour 2 agents et 7413€ au chapitre 75 *Autres produits de gestion courante*.

Les recettes prévues au compte 70 pour les rémunérations du PETR sur les conventions de valorisation de travaux communaux en certificats d'économie d'énergie (CEE) pour 200€ n'ont pas été réalisés.

Le total des recettes de gestion des services, budgété pour 730 744€, s'élève à 788 488€, complétés par 1 644€ titrés au compte 77 produits spécifiques.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement créditées au chapitre 20 *Immobilisations incorporelles* budgétées pour 141 000€, au chapitre 204 *Subventions d'équipement versées*, pour 110 000€ et au chapitre 21 *Immobilisations corporelles* pour 117 730€ n'ont pas été réalisées.

Ainsi le taux d'exécution **des dépenses réelles d'investissement prévus pour 768 730€ est de 0%**

Les recettes d'investissement prévus au BP 2025 pour 47 668€ sont les recettes d'ordre d'investissement correspondant aux titres émis au chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre sections réalisées pour 37 668€.

S'y ajoutent 9 050€ de recettes réelles d'investissement perçues au chapitre 10 Dotation, fonds divers et réserves » au titre du FCTVA.

Avec le solde d'exécution de la section d'investissement reporté (321 061,66€ au 001), **le total des recettes d'investissement de l'exercice, prévu pour l'exercice 2025 s'élève à 367 780€.**

Les fonds propres du PETR s'élèvent à l'issue de l'exercice 2025 à 616 100€ (613K€ en 2024, 682K€ en 2023, 703K€ en 2022, 591K€ en 2021, 443K€ en 2020).

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

VU le Budget Primitif de recettes et dépenses présumées de l'exercice 2025 arrêté par délibération n°2025-295 du PETR Bruche Mossig en date du 26 mars 2025 ;

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui du Compte financier unique pour l'exercice budgétaire 2025 ;

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard à compter de l'exercice 2026 pour toutes les collectivités territoriales et l'ensemble des établissements publics locaux ;

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par M. Maurice GUIDAT, Délégué syndical et Madame Michèle HEUSSNER Directrice du PETR ;

ET APRES en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur GUIDAT, Délégué syndical du PETR Bruche Mossig, le Président ayant quitté la salle préalablement au vote ;

par 3 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

approuve

le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 présenté par M. Maurice GUIDAT, Délégué syndical du PETR et Madame Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR,

REÇU EN PREFECTURE

le 02/03/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-067-200089829-20260204-DEL IB202632

arrête

les opérations budgétaires effectuées pendant l'exercice 2025, aux chiffres mentionnés ci-dessous :

		Excédent	Déficit
Résultats de l'exercice 2025	Fonctionnement		- 6 515,28
	Investissement	46 718,41	
	Solde global	40 203,13	
Résultats cumulés	Fonctionnement	216 939,90	
	Investissement	367 780,07	
	Solde global	584 719,97	

autorise

Monsieur le Président à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états,

précise

que ces écritures seront reprises dans le Budget Primitif de l'exercice 2026.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance



Gilbert ROTH

Le Président,



Alain FERRY



Transmis au représentant de l'Etat le : 02/03/2026

Publié le : 04/03/2026